

MODIFICATION DE TITRE DE SÉJOUR

Changement de domicile ou d'état civil :

- Titre de séjour** en cours de validité
- Passeport en cours de validité** (pages : identité, validité, tampons d'entrée en France)

- Si la demande de modification porte sur l'état-civil :
 - Acte d'état civil justifiant le changement de situation (document correspondant à la situation au moment de la demande)

- Si la demande de modification porte sur le domicile :
 - **Justificatif de domicile non manuscrit daté de moins de six mois :**
 - Assurance habitation ou Taxe d'habitation ou avis d'imposition ; ou Facture EDF/GDF ; ou Attestation de résidence CROUS ; ou Quittance de loyer (agence uniquement) ; ou Contrat de bail (agence uniquement)

 - Si hébergement chez un tiers :
 - Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile (pas de résidence universitaire) non manuscrit et daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
 - Carte d'identité ou passeport français de l'hébergeant ; ou carte de séjour avec adresse identique au justificatif fourni

- E-photos** format 3,5x4,5 cm, aux normes réglementaires (de face, bouche fermée, expression neutre, tête nue, visage et cou dégagés, fond clair et uni)

Duplicata (Perte/vol) OU nouveau passeport :

- Déclaration de vol** effectuée auprès du commissariat de police ou de la gendarmerie OU **Déclaration sur l'honneur** de perte du titre de séjour
- Photocopie du titre de séjour perdu ou volé (si vous en avez une)
- Indications relatives à l'état civil :
 - Passeport (pages : identité, validité, tampons d'entrée en France) ;
 - Un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - Si vous êtes marié(e) et/ou avez des enfants : carte de séjour de votre conjoint(e) (ou carte de réfugié ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande).



Justificatif de domicile non manuscrit daté de moins de six mois :

- Assurance habitation ou Taxe d'habitation ou avis d'imposition ; ou Facture EDF/GDF ; ou Attestation de résidence CROUS ; ou Quittance de loyer (agence uniquement) ; ou Contrat de bail (agence uniquement)

- Si hébergement chez un tiers :
 - Attestation d'hébergement datée et signée de l'hébergeant
 - Justificatif de domicile (pas de résidence universitaire) non manuscrit et daté de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant
 - Carte d'identité ou passeport français de l'hébergeant ; ou carte de séjour avec adresse identique au justificatif fourni

E-photos format 3,5x4,5 cm, aux normes réglementaires (de face, bouche fermée, expression neutre, tête nue, visage et cou dégagés, fond clair et uni)